



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Le 26 février 2026 à 19h00, le Conseil municipal, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine TROTON, Maire  
La séance commencée à 19h06 s'est terminée à 20h08

#### Présents :

Mmes ARGOUD Marie-Claude, BERRICHE Saida, DROULEZ Marie-Cécile ,  
GELORMINI Géraldine, GERMAIN-VEY Nathalie, HERMITTE Angélique,  
JACQUIER Séverine, LA ROCCA Audrey, MEGARD Audrey, MENDEZ Christlène,  
TROTON Catherine ; YAHIAOUI Sakina,

MM BIZEC Jean-Claude, CLAVERI Jérôme, FAURE Gilles, FORESTIER Gérard,  
GARCIA DE LA ROSA Sylvain, GUTIERREZ Jean-François, LAMARCA Louis,  
LAMY Bruno, LASSERRE Stéphane, SAMSON Jean-Luc,  
UGHETTO-MONFRIN Bernard, VENANS André-Paul

#### Procurations :

M.COIFFARD Lionel à Mme JACQUIER Séverine  
Mme DURA Jennifer à M.GARCIA DE LA ROSA Sylvain  
Mme EL KEBIR Meriem à M.FAURE Gilles  
M.MENDESS Ahmed à Mme YAHIAOUI Sakina  
M.PASQUIOU Fabrice à Mme ARGOUD Marie-Claude

#### Absents :

Secrétaire de séance : M. FAURE Gilles

Procès-verbaux des réunions précédentes : les procès-verbaux des réunions précédentes sont adoptés sans remarques.

**2026-02-26-03 / Vote du budget primitif 2026 de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-22 et R1612-39 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026-01-28-01 du Conseil municipal du 28 janvier 2026, actant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Le document budgétaire et ses annexes ainsi qu'une note de présentation synthétique sont annexés à la présente délibération.

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 413 145,00	10 413 145,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 393 389,82	4 393 389,82

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 806 534,82	14 806 534,82
------------------------	---------------	---------------

Le Conseil municipal décide:

- d'adopter le budget primitif 2026 de la commune tel qu'il est exposé ci-dessus et tel qu'il est présenté dans le document budgétaire annexé à la présente délibération,
- de charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération et ses annexes à Madame la Préfète de l'Isère.



La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 23 voix

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 06 voix

Copie certifiée conforme

Le Maire

Catherine TROTON

Le Secrétaire

Gilles FAURE





Accusé de réception en préfecture  
038-213805625-20260226-DEL-260226-04-DE  
Date de réception préfecture : 11/03/2026